

Compte-rendu des Réunions Publiques

→ Septembre/octobre
2010








→ Les débats par territoires

→ La synthèse des principaux
questionnements par grands
enjeux






Sommaire

PARTIE I Les débats par territoires

	Le 21 septembre 2010 à Pélussin Sommaire et déroulement de la réunion	Page 2
	Ce qu'il s'est dit à Pélussin...	Page 3
	Remarques et interventions	Page 7
	Le 23 septembre 2010 à Ampuis Sommaire et déroulement de la réunion	Page 8
	Ce qu'il s'est dit à Ampuis...	Page 9
	Remarques et interventions	Page 15
	Le 28 septembre 2010 à Saint-Maurice-l'Exil Sommaire et déroulement de la réunion	Page 17
	Ce qu'il s'est dit à Saint-Maurice l'Exil...	Page 18
	Remarques et interventions	Page 23
	Le 5 octobre 2010 à Anneyron Sommaire et déroulement de la réunion	Page 24
	Ce qu'il s'est dit à Anneyron...	Page 25
	Remarques et interventions	Page 31

	Le 7 octobre 2010 à Vienne Sommaire et déroulement de la réunion	Page 33
	Ce qu'il s'est dit à Vienne...	Page 34
	Remarques et interventions	Page 42

PARTIE II Synthèses des principaux questionnements par grands enjeux

	Information et concertation du Scot	Page 44
	Attractivité économique	Page 44
	Les espaces et ressources agricoles	Page 45
	Habitat et développement urbain	Page 45
	Mobilité et accessibilité	Page 46



Le 21 septembre 2010 à Pélussin

Sommaire et déroulement

Quelque 90 personnes ont formé l'assistance de la première réunion publique du cycle de concertation avant arrêt du projet de Scot, qui se tenait à Pélussin le 21 septembre 2010, dans le cinéma intercommunal Ciné Pilat.

L'exposition itinérante sur le projet de Scot était à cette occasion installée dans le hall de l'établissement.

Parmi le public, qui comptait essentiellement des élus locaux, au moins une quinzaine d'habitants étaient présents. Notamment, un groupe de professionnels de l'immobilier et de la construction n'ont pas hésité à prendre la parole.



Découpage de la réunion :

- M. le président, Patrick GAGNAIRE, introduit la séance
- M. Charles ZILLIOX, en tant que Vice-Président du Scot et Vice-Président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, maire de Bessey, anime la séance et présente le projet de Scot
- Débat avec la salle après chacun des cinq thèmes





Ce qu'il s'est dit à PELUSSIN ...

QUESTIONS

Le Scot a-t-il été imposé par l'État ou souhaité par les élus ?

La mise en place de «quotas» dans les communes en matière de construction va générer moins de commandes auprès des artisans du secteur. Cela ne va-t-il pas fortement pénaliser leur activité économique ?

Quels moyens a le Scot vis-à-vis de l'industrie chimique qui délocalise de plus en plus ses activités ?

REPONSES

A l'époque du démarrage de notre Scot, celui-ci n'était pas obligatoire. Il résulte de la volonté des élus de l'époque de travailler ensemble au développement du territoire. Aujourd'hui, la loi Grenelle 2 va imposer à l'ensemble des communes françaises de s'inscrire dans des Scot.

On ne va pas moins construire, mais on va construire différemment. Les entrepreneurs devront s'adapter aux nouveaux types de constructions qui vont s'installer. Les orientations en matière de développement durable nous demandent d'aménager sur d'autres endroits avec d'autres modes constructifs et l'ensemble du secteur du bâtiment devra s'adapter à cette mutation.

Le Scot n'a pas de moyen d'action sur ces problématiques. Il a pour objectif de proposer aux entreprises les meilleures conditions de développement et d'implantation. Le Scot est un document de proposition, qui doit faciliter le développement économique. Par contre, il n'a pas de levier sur l'activité économique. C'est aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, qui ont cette compétence, de jouer pleinement leur rôle. Le Scot n'a pas prétention à se substituer à ces intercommunalités.

QUESTIONS

Quels sont les impacts de la réduction des énergies fossiles sur le développement économique à moyen et long terme ? Qu'en est-il de la mise en place d'énergies renouvelables ?

REponses

Le Scot a essentiellement vocation à proposer des orientations en matière de gestion de l'espace. Dans le cadre de notre document d'orientations générales, nous détaillons un ensemble de mesures qui prennent en compte le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Pour ne pas consommer les espaces agricoles, ne faudrait-il pas construire sur les coteaux ?

L'enjeu du Scot est de consommer moins d'espace, avec des règles qui demandent donc de construire à proximité des réseaux et des agglomérations existantes. Nous avons décidé de ne pas autoriser les constructions sur les crêtes. Dans certains cas particuliers, il pourra y avoir des dérogations si les projets sont pertinents et argumentés.

Traditionnellement, les villages s'implantaient en flanc de coteau. Nous poussons les communes, même si c'est plus complexe, à étudier des aménagements dans les coteaux. Par exemple, dans le pays viennois, des implantations de zones d'activités en terrain plat ont été abandonnées pour réaliser une zone sur des terrains pentus. Cette action volontariste a permis de préserver des espaces agricoles.

Vous prévoyez une forte implantation d'habitat autour des usines dans le sud du territoire, alors que nous avons dans nos villages un cadre de vie qui attire fortement. Pourquoi ne prévoyez-vous pas plus de densification sur la rive droite ?

Nous avons programmé un développement de l'urbanisation là où il y avait un développement potentiel des emplois. Dans le secteur de la rive droite, il n'y a pas de possibilité foncière d'installer des activités économiques importantes.

Vous autorisez sur les petites communes très peu de permis de construire à l'année. Est-ce que cela ne va pas faire augmenter encore plus le prix des terrains ?

En réalité on revient à une progression normale de la construction, car nous avons eu ces dernières années un trop fort développement de l'habitat dans certaines communes.

QUESTIONS

La restriction des constructions ne va-t-elle pas avoir des répercussions sur la vie de nos villages, en particulier en matière de services à la population ?

REPOSES

On peut avoir des communes avec des progressions importantes de population, mais qui rencontrent des difficultés à maintenir des services ou des écoles, car les enfants ayant grandi vont au collège ou au lycée. C'est pourquoi il est important de diversifier le type d'habitat et de proposer aussi des logements locatifs qui permettent des parcours résidentiels. Cela permet en particulier aux jeunes ménages avec enfants d'habiter dans nos communes.

Comment les communes qui n'auront que deux ou trois permis par an pourront-elles faire de la mixité en matière d'habitat ?

Il faut savoir utiliser l'existant en occupant les logements vacants et les maisons vides. La réhabilitation de bâtiments ou d'usines vides n'est pas comptabilisée par le Scot.
Il faut cesser la mise en place de lotissements uniformes pour réfléchir à des aménagements urbains de qualité.

Comment peut-on avoir une vision à 5/10/15 ans d'un aménagement urbain quand on ne peut construire que deux maisons par an ? Il n'est pas possible d'avoir un montage financier et une opération équilibrée dans ce cadre-là !

Il faut avoir une programmation à l'échelle du PLU. Les communes ne pourront plus faire l'économie d'une réflexion d'ensemble sur leur aménagement urbain. Une opération d'aménagement se construit sur plusieurs années, il est donc possible de monter des opérations de 20 à 30 logements sur 5 à 10 ans.
Nous devons changer nos pratiques et nos manières de faire en matière de construction. C'est là l'enjeu du développement durable.

Où vont passer sur notre territoire le Contournement Ouest Lyonnais (COL) et le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) ?

La directive territoriale d'aménagement nous impose ces deux contournements dont les tracés sont en cours d'études. L'État nous impose donc d'indiquer ces projets de tracé sur nos cartes.

QUESTIONS

Pour le fret, comment empêcher la SNCF de fermer les gares les unes après les autres?

REPOSES

Le Scot n'a aucune compétence en matière de transport ferroviaire. C'est la région Rhône-Alpes et la SNCF qui gèrent l'ensemble des transports passager et fret et qui décident de l'ouverture ou de la fermeture des gares.

Quel est l'objectif de la future traversée du Rhône au sud du territoire?

Nous avons un flux important entre Annonay et le sud de notre territoire. Les élus proposent la mise en place d'un nouveau pont pour mieux relier le bassin d'Annonay au fleuve et à l'autoroute.

Remarques et contributions à PELUSSIN

Je suis tout à fait favorable à la densification. A Chavanay la densification imposée par la loi SRU a très bien été accueillie, car le prix du foncier ne permet plus de construire sur de grandes surfaces. On arrive sur 400 à 500 m², avec les nouvelles normes et une recherche architecturale, à faire un habitat de qualité.

Par contre, je suis surpris de voir que dans vos projections on concentre les nouveaux habitants autour des zones industrielles. Ne pensez-vous pas que si les gens viennent habiter chez nous c'est pour la qualité de vie de nos communes ? Ne faudrait-il pas augmenter l'offre de transport en commun sur la Rive Droite pour permettre d'habiter ici et de travailler dans l'agglomération roussillonnaise ?

Edouard Roche, Maire de Chavanay





Le 23 septembre 2010 à Ampuis

Sommaire et déroulement

Une soixantaine de personnes ont participé, le 23 septembre 2010 à la réunion publique qui se tenait dans la salle des fêtes de la commune d'Ampuis.

L'exposition itinérante sur le projet de Scot était à cette occasion installée à l'entrée de la salle.

Une vingtaine d'habitants participait à cette deuxième réunion de concertation et n'a pas hésité à prendre la parole.



Découpage de la réunion :

- M. le président, Patrick GAGNAIRE, introduit la séance
- M. Gérard BANCHET, en tant que Vice-Président du Scot, Président de la Communauté de Communes de la région de Condrieu, maire d'Ampuis, accueille le public, anime la séance et présente le projet de Scot
- Débat avec la salle après chacun des cinq thèmes





Ce qu'il s'est dit à AMPUIS ...

QUESTIONS

La centrale de Loire sur Rhône est-elle concernée par le Scot ?

En regardant les cartes de l'attractivité économique et du schéma commercial, je constate que les principaux centres restent collés le long du Rhône. Je pense que la vallée du Rhône souffre de l'hyperconcentration que l'on a autour du fleuve. Le CFAL et le COL en sont les deux derniers avatars. En ayant plus de courage, on aurait pu élargir le tissu autour du Rhône. Je crains que ce schéma ne contribue encore à aggraver la concentration de l'habitat, des infrastructures et des activités.

REPONSES

La centrale EDF de Loire sur Rhône est arrêtée depuis 2004. Elle a été en partie démontée. Depuis juin 2010, c'est une phase de désamiantage complexe qui est en cours et qui devrait durer 18 mois. L'ensemble du bloc EDF doit être complètement démonté en 2014. Sur les 55 ha du site, environ 20 ha seraient utilisables pour des installations industrielles. 15 ha seraient conservés par EDF pour produire à terme de l'électricité sous une forme qu'on ne connaît pas l'heure actuelle. La zone sud du site sera aménagée en activités portuaires. Vous trouverez dans le document d'orientations générales des informations sur le devenir de ce site.

Quand on regarde la géographie de la vallée du Rhône, il est difficile d'implanter ou de déplacer de grandes zones d'activité industrielle à l'est ou à l'ouest. Nous avons des contraintes fortes sur notre territoire avec un parc naturel, des montagnes, etc. Il serait utopique de penser que l'on puisse répartir également sur l'ensemble du territoire les activités économiques et commerciales. Quant aux projets de contournements (CFAL et COL), ils sont imposés par l'État et le Scot se doit de les indiquer. Il semble logique, aussi, que dans la période actuelle, on implante les activités le long du Rhône pour transporter les marchandises.

QUESTIONS

Est-ce qu'il est possible de concilier le développement des activités et des loisirs et le respect de l'environnement le long et autour du Rhône?

REponses

À l'heure actuelle, le fleuve Rhône est largement sous-utilisé. De plus, s'il nous venait à l'idée d'implanter une zone industrielle dans l'arrière-pays, la question de sa desserte serait posée et l'on se retrouverait à implanter de nouvelles voies de circulation. En ce qui concerne les implantations commerciales, on tient compte de l'existant et des tailles des bourgs centres. L'objectif est d'implanter des surfaces commerciales qui correspondent au nombre d'habitants du secteur et qui ne mettent pas en péril le tissu commercial existant.

Est-ce que si le Scot préconise l'implantation d'une zone industrielle dans une commune, celle-ci aura droit à une compensation ?

Ce sont les intercommunalités, en accord avec les communes, qui ont des projets de développement économique et d'implantation de zones d'activités. Elles informent le Scot, qui centralise et coordonne l'ensemble à l'échelle du territoire. Notre rôle est d'avoir une vision globale et harmonieuse de l'aménagement. Les intercommunalités gardent toute leur place dans leurs domaines de compétence et chaque communauté de communes doit établir son schéma d'aménagement économique.

Dans 20 ans la part des zones agricoles va être préservée ou diminuée ?

Nous avons réalisé une étude complémentaire en collaboration avec les agriculteurs pour tracer les espaces agricoles stratégiques. Chaque commune devra avoir un PLU compatible avec ce schéma. L'objectif, d'ici 20 ans, est de préserver ces espaces et de ne pas se retrouver comme c'est le cas aujourd'hui avec une diminution importante de surfaces agricoles. Concrètement, le Scot veut diviser par deux la perte de surface agricole, c'est-à-dire de passer d'une perte de 2300 ha à une perte d'environ 1000 ha.

Quelles différences faites-vous entre sites naturels et espaces naturels ?

Un site est une zone localisée et un espace est plutôt une grosse enveloppe, ce n'est pas la même échelle sur un territoire.

QUESTIONS

Et entre espaces à protéger et espaces à préserver ?

REPONSES

Un espace à protéger bénéficie d'une réglementation précise (Natura 2000, ZNIEFF 1, ...) qui délimite une zone avec un très fort enjeu de préservation et de valorisation des milieux naturels. Un espace à préserver est une grande zone naturelle (de type ZNIEFF 2) dont les équilibres généraux doivent être préservés. Cette notion d'équilibre n'exclut donc pas qu'il fasse l'objet de certains aménagements ou constructions sous réserve du respect des écosystèmes généraux.

Est-ce qu'on peut avoir des circulations de personnes dans les espaces protégés ?

Il peut y avoir des cheminements pour les piétons et les vélos, mais parfois il est nécessaire de fermer complètement des espaces pour permettre à la faune et à la flore de se reproduire.

J'ai vu que le Scot interdisait les constructions autour des hameaux. C'est peut-être un peu trop restrictif, car parfois certains agriculteurs souhaitent pouvoir faire construire sur leurs parcelles.

Nous sommes tous confrontés à ces demandes, mais il faut avoir une position courageuse pour arrêter le mitage de notre territoire. Le développement de nos communes ne passe pas par le développement des hameaux, mais par celui des centres bourgs.

Est-ce que les communes dont les centres bourgs ne peuvent plus s'agrandir peuvent construire ailleurs ?

A priori, il n'y a pas de dérogation, toutefois nous sommes prêts à réaliser avec les communes très contraintes géographiquement des études fines pour étudier au cas par cas la possibilité de construire en dehors des bourgs centres. Mais cela restera exceptionnel.

QUESTIONS

Est-ce que dans les logements collectifs que vous projetez il est tenu compte du vieillissement de la population ?

Pour monter des opérations d'envergure, on risque de dépasser l'objectif de 5,5 logements/ an / 1000 habitants...

On parle de préserver les espaces naturels, en même temps on développe et on souhaite faire venir de nouveaux habitants dans les prochaines années. Est-ce que cela n'est pas incompatible ?

REPONSES

Oui nous en avons tenu compte et d'ailleurs les logements qui sont prévus pour les personnes âgées ne sont pas comptabilisés. Ils viennent en plus du nombre de logements autorisés. La vie et parfois la survie de nos villages passent par une diversification de l'habitat. Elle seule permet d'attirer des jeunes, des célibataires et des jeunes familles avec enfants. Elle répond aussi à la demande de certaines personnes âgées qui souhaitent venir habiter en centre bourg dans un petit logement près des services.

Si on prend une durée de vie de 10 ans pour un PLU cela vous permet de construire 55 logements pour 1000 habitants. Cela donne environ 2,7 ha ouverts à l'urbanisation (20 logements à l'hectare). Vous avez la possibilité d'avoir des logements supplémentaires notamment pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Vous pouvez aussi réhabiliter des bâtiments patrimoniaux, des granges où des usines désaffectées et les habitations ainsi créées ne comptent pas dans votre quota. Le Scot ne tient pas une comptabilité à l'année pour le nombre de constructions, mais regarde plutôt la durée de vie du PLU. Cela permet donc par exemple à une petite commune de 500 habitants d'avoir un projet de 27 logements.

Les prévisions démographiques ont été réalisées à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise. Notre territoire dispose d'un dynamisme économique et d'une vitalité démographique qui permettent d'envisager l'arrivée d'environ 40 000 habitants supplémentaires dans les 30 prochaines années.

QUESTIONS

S'il y a des différences par rapport aux prévisions démographiques est-ce que des révisions du Scot sont prévues ?

Dans le plan on voit très bien la ligne TGV, mais je ne vois pas la ligne pour le fret.

Ne peut-on pas avoir une desserte voyageur par train sur les deux rives ?

Quelles sont les compétences du Scot en matière de déplacements ?

REPONSES

Le Scot ne s'arrête pas à la finalisation du document, mais il continue de vivre et il sera révisé périodiquement pour ajuster ses préconisations. Pour cela, un certain nombre d'indicateurs de suivi seront mis en place.

L'État n'a pas retenu la proposition de tracé du Scot et il nous impose de faire figurer sur nos documents le projet de tracé du contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) dont l'itinéraire est très controversé. Nous avons donc l'obligation de mettre le projet du CFAL comme celui du COL sur tous nos documents. Nous avons un certain nombre d'élus locaux et d'associations qui se mobilisent sur le territoire pour faire changer la position de l'État.

Nous avons préconisé la mise en place d'une gare à St Romain en Gal et souhaité que le trafic voyageur TER soit sur les deux rives du Rhône. Pour le reste, nous nous sommes mis en conformité avec les directives de l'État. Nous vous rappelons que seules la région et la SNCF sont compétentes en matière de transport ferroviaire.

Le Scot n'est pas un organisme financeur. Ce sont les intercommunalités qui choisissent et déterminent les investissements à réaliser dans ce domaine. Par contre, nous avons un rôle indirect par les orientations que nous donnons en matière d'accueil de nouveaux logements et de population. Ces choix souhaitent privilégier les modes doux (train, transports en commun, etc.). Par exemple, le Scot pousse à la création d'une autorité de transport du pays roussillonnais.

QUESTIONS

Vous demandez qu'à l'occasion de la création de zone d'activité, une desserte en transport en commun soit réalisée. Mais est-ce que vous en prévoyez une lors de la réalisation de gros projets immobiliers ?

REPONSES

Oui, c'est indiqué dans le document d'orientations générales. Il y est stipulé que les agglomérations doivent en priorité construire dans les secteurs desservis par des transports en commun.

Remarques et interventions à AMPUIS

Dans ma commune j'ai mis en place des zones NB en 1986-1988. À l'époque, les agriculteurs y étaient opposés, car ils en avaient besoin pour leur production. Puis, 10 ans après, en 1996-1999 j'ai refait une modification du POS. Là ils se sont battus pour que leurs zones deviennent constructibles pour leurs enfants. Je peux vous emmener en mairie et vous verrez qu'aujourd'hui les enfants ne construisent pas. Ils vendent leurs terrains et alimentent la spéculation. Si bien que j'approuve le Scot qui interdit l'extension des constructions en dehors des centres et des dents creuses des hameaux.

Guy Martinet, Maire de Loire sur Rhône

J'entends dire « si on empêche de construire, c'est la mort du hameau ! » Mais on oublie qu'il peut y avoir un renouvellement, des gens peuvent partir, certains meurent malheureusement, de nouvelles personnes arrivent. Si le hameau vit bien aujourd'hui, il peut très bien continuer à vivre demain, sans avoir forcément de nouvelles constructions. Nous ne sommes pas obligés d'être dans le « toujours plus ».

Une habitante

Après lecture du texte de la loi Grenelle 2, je ne suis pas sûr qu'il y ait contradiction entre les dispositions restrictives du Scot et la loi. On sait bien que le mitage du paysage, la construction en discontinuité, qui ont existé dans le passé, ont été générateurs de ce qui est une bombe à retardement : l'assainissement collectif. Et cela concerne beaucoup de communes rurales dans des proportions qui sont parfois alarmantes.

Un habitant

Pour le CFAL, le choix qu'a fait l'État est de passer par la rive droite car cela est moins cher. Or, seule la partie neuve a été budgétée. Rien n'a été prévu pour la ligne existante. Pourtant, on va construire deux ponts, créer ou modifier les passages à niveau, installer des isolations et des murs antibruit. Tout cela va coûter très cher et cela n'a pas été budgété. Qui va payer toutes ces opérations ?

Association pour la qualité du cadre de vie, positionnée contre le CFAL





Le 28 septembre 2010 à Saint-Maurice-l'Exil

Sommaire et déroulement

La réunion publique qui s'est tenue à Saint-Maurice l'Exil le 28 septembre 2010 a connu un franc-succès et a réuni dans la salle de conférence Marcel Noyer environ 110 personnes.

L'exposition itinérante se tenait en même temps dans le hall du siège de la Communauté de communes du Pays Roussillonnais sis à Saint-Maurice l'Exil.

Plus de vingt habitants participaient à cette deuxième réunion de concertation, dont un groupement de commerçants du centre-ville de Péage-de-Roussillon qui a témoigné de certaines inquiétudes.



Découpage de la réunion :

- M. le président, Patrick GAGNAIRE, introduit la séance
- M. Francis CHARVET, en tant que Vice-Président du Scot, Président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais, maire de Saint-Maurice-l'Exil, accueille l'assistance, anime la séance et présente le projet de Scot
- Débat avec la salle après chacun des cinq thèmes





Ce qu'il s'est dit à SAINT-MAURICE-L'EXIL ...

QUESTIONS

Est-ce que l'on peut encore changer la rédaction du Scot à travers nos interventions dans cette réunion publique ?

Est-ce que vous intégrez dans votre réflexion qu'à côté des pôles majeurs où sont implantés de grands centres commerciaux, il y a le besoin de maintenir et de renforcer des pôles plus fragiles en particulier dans les centres-villes ? Les commerces ne vont-ils pas tous fuir en périphérie ?

REPOSES

Nous sommes ici dans le cadre d'une réunion d'information et de concertation. Nous écoutons soigneusement vos interventions. Si nous constatons qu'un certain nombre de remarques reviennent et qu'elles sont pertinentes, nous en tiendrons compte. Tout ce qui est dit est noté et fera l'objet d'une synthèse.

Le document qui vous est projeté a été conçu par des élus qui dans le cadre de leur mandat assument les choix d'orientations qui vous sont présentées.

Dans le cadre du Scot, l'implantation d'activités commerciales est liée à la taille de la commune. Les grandes surfaces commerciales ne pourront pas s'implanter sur des petites et moyennes communes. Seuls des supermarchés dont la dimension est adaptée aux populations voisines seront autorisés. Il est préconisé d'essayer de maintenir et de renforcer le commerce de proximité.

QUESTIONS

Nous sommes un groupe de commerçants de Péage de Roussillon et nous aimerions savoir ce que nous allons devenir ?

Notre inquiétude, en tant que commerçant, est le projet de déviation de Péage de Roussillon. Nous aimerions savoir à quel niveau se décide ce projet ? Est-ce que c'est au niveau du Scot, de la communauté de communes ou au niveau de la commune ?

REponses

Votre maire est plus en capacité de vous répondre que nous le sommes. Nous traitons les grandes orientations à l'échelle du territoire et c'est aux communes et aux intercommunalités de s'occuper du maintien et du développement du tissu commercial. Le Scot ne peut pas décider à leur place. Comme notre nom l'indique, nous sommes là pour installer une cohérence à l'échelle du territoire. Nous avons des préconisations en matière de développement économique et commercial et de protection du commerce local, mais notre rôle s'arrête là.

Mme Christine Masson, Maire de Péage de Roussillon
Nous voyons bien que dans le projet, Péage de Roussillon reste un pôle secondaire. Secondaire, ici, n'est pas péjoratif, cela veut simplement dire que nous n'avons pas la capacité géographique et démographique, qu'a la commune voisine de Salaise, d'avoir en périphérie un grand centre commercial. La ville de Péage de Roussillon a une volonté forte de maintien et de développement de son commerce. Nous réalisons actuellement une étude d'urbanisme de réaménagement du centre-ville ainsi que le montage d'un dossier Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) de soutien aux commerces.

Mme Christine Masson, Maire de Péage de Roussillon
Cette question a déjà été abordée en réunion publique à Péage, elle continue d'être étudiée avec les représentants des commerçants. Nous demanderons que dans le scénario d'aménagement retenu il y ait une prise en compte des besoins des commerces du centre-ville.

QUESTIONS

Il y a 30 ans, le SDAU fixait plus ou moins les mêmes d'objectifs de préservation des zones agricoles. Quel est l'outil qui aujourd'hui va nous permettre de tenir les objectifs que vous affichez ?

REponses

C'est l'économie du foncier pour l'habitat qui va nous permettre de tenir ces objectifs. Ce sont les règles d'urbanisme que nous avons tenu à écrire et qui ne sont pas toujours partagées ou comprises, sur la densité, la forme urbaine et la façon d'habiter la ville et la campagne. Ces règles sont restrictives pour certains villages en termes de construction et incitent à plus de densité sur les tènements fonciers pour construire plus de logements sur moins d'espace.

Est-ce qu'il n'est pas possible de marquer de « préserver et développer les voies de circulation pour les espèces animales » ? Est-il possible de rajouter un paragraphe sur « préserver la santé des habitants » ?

Les mesures que nous préconisons sont de :

- protéger les espaces existants,
- remettre en état les espaces de circulation.

Le Grenelle 2 impose aux Scot de fixer des objectifs de préservation et de remise en état des corridors écologiques. Il s'agit donc de repérer les corridors existants et de définir les modalités de remise en bon état de ces lieux qui ont parfois été mis à mal par des aménagements. On doit donc, de la même manière qu'on veille aux déplacements des hommes, veiller aux déplacements des animaux.

Est-ce que le Scot ne va pas être uniquement un document théorique et vite obsolète, comme les anciens SDAU (Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme) ?

Le Scot ne sera pas un SDAU bis, car il est porté par des élus motivés et il sera suivi et révisé tous les six ans. Une trentaine d'indicateurs permettront de mesurer l'avancée des orientations émises, et si nécessaire des ajustements seront réalisés dans le cadre des révisions.

QUESTIONS

Comment allez-vous faire venir des habitants en centre-ville ? Par exemple à Vienne pour habiter entre la voie rapide et la voie ferrée ?

REponses

Il existe une demande importante pour venir habiter en centre-ville, il suffit de voir le prix du foncier dans les opérations viennoises. Par contre, nous avons l'obligation d'optimiser cette densification tout en assurant la qualité des logements et de leur environnement.

De nombreuses personnes souhaitent avoir des logements de qualité en ville, car la proximité des services et des transports en commun est un véritable atout. Dans notre projet, les élus ont souhaité comptabiliser dans les termes «logements abordables» aussi bien les logements dits sociaux que les logements communaux. Pour votre information, près de 70 % de la population française est éligible au logement abordable.

On parle de logement locatif abordable, mais l'accession sociale à la propriété est aussi une solution surtout quand on voit l'augmentation des loyers ces dernières années dans le parc social. L'accession sociale n'est-elle pas aussi quelque chose à développer, car elle permet de «placer son argent» ?

C'est vrai, c'est en partie l'une des raisons qui nous a incité à avoir des objectifs moyens en termes de construction de logement social par rapport à certains Scot qui prévoient de 20 à 30 % de logements abordables. Les élus ont fait le choix de privilégier la réalisation de logements locatifs, car ils ont constaté dans le passé que lorsqu'on laissait le choix entre locatif et accession sociale certaines communes ne réalisent que des logements en accession. Les intercommunalités, à travers leurs Programmes locaux de l'habitat, doivent ensuite s'occuper des déclinaisons plus fines en matière de types de logement et de localisation.

QUESTIONS

Comment va-t-on concilier l'implantation d'un diffuseur au sud de Vienne qui va engendrer des flux et de l'activité avec la protection des zones agricoles sensibles ?

REPONSES

Face aux flux automobiles très importants que nous avons dans nos communes, nous préconisons la création de ce diffuseur au sud de Vienne. Par exemple à Verenay, petit hameau de 350 habitants, plus de 18 000 véhicules passent chaque jour. Le Scot permet d'avoir la garantie que ce diffuseur n'engendrera pas une urbanisation anarchique. Les recommandations en termes de développement économique et d'habitat ne permettront pas l'implantation d'activités commerciales ou d'habitat autour de ce diffuseur. Il y aura donc bien préservation des zones agricoles alentour.

Avec l'implantation systématique de barrières dans les zones commerciales et industrielles, il devient de plus en plus difficile aux piétons de circuler. Le Scot prévoit-il quelque chose sur cette question?

Dans notre document, il est bien stipulé qu'on favorise le développement des modes doux (transports en commun, pistes cyclables, circulations piétonnes, ...)

Le développement du trafic sur la nationale 7 est un véritable problème pour nos villages et Péage de Roussillon. Quelles solutions alternatives proposez-vous ?

Nous avons actuellement une étude d'ensemble qui étudie divers scénarios pour améliorer la circulation dans notre secteur. C'est une question qui ne relève pas du Scot mais de l'intercommunalité.



Remarques et interventions à SAINT-MAURICE-L'EXIL

En tant qu'ancien élu du Scot, je tiens à souligner que les orientations présentées sont issues d'un constat et d'un diagnostic qu'il faut rappeler. La préoccupation que nous avons eue à la lecture du diagnostic était : comment arrêter le «massacre» de la consommation d'espace et de l'étalement urbain qui mangent l'agriculture et les espaces naturels. Cet étalement urbain qui amène des contraintes importantes, en matière de circulation et de création d'équipements et de réseaux.

C'est cette question fondamentale qui s'est posée et c'est la trame centrale du Scot qu'il a fallu longuement expliquer à tous les élus. Je sais bien que lorsque l'on parle d'habitat, beaucoup de maires disent «moi je suis d'accord pour arrêter l'étalement urbain, mais je ne voudrais pas que cela se fasse dans ma commune». Il faut tenir bon sur ces questions-là, car si on ne prend pas des mesures drastiques pour contenir cet étalement, nous aurons des problèmes insolubles à résoudre.

Pour réussir un développement durable, il nous faut utiliser le rail. Nous avons la grande chance d'avoir une gare dynamique. Dans les prochaines années, nous souhaitons que l'augmentation de population soit dans les centres-villes, proche des gares. Et cet afflux de population devrait rassurer les commerçants des centres-villes qui verront leurs affaires se développer.

Daniel Rigaud, Conseiller Général de l'Isère, ancien maire de Roussillon et ancien membre du bureau syndical du SCOT Rives du Rhône

Je partage les préconisations du Scot en matière d'économie des surfaces et de création de logements abordables près des lieux de travail et des centres-villes. On a par contre une particularité sur notre territoire qui nous gêne pour avancer et c'est normal : nous devons tenir compte de deux plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Nous sommes plusieurs communes concernées et cela nous complique un petit peu la tâche pour atteindre les objectifs que fixe le Scot.

Marcel Berthouard, maire de Roussillon

Nous ne sommes pas opposés au projet de développer le fret ferroviaire, mais nous souhaitons que cela se fasse dans des zones les moins urbanisées possibles. Nous sommes contre le tracé actuel du CFAL que nous estimons dangereux pour les populations urbaines. De plus, on souhaite développer le transport voyageur, mais comment le faire avec l'augmentation du transport marchandise que veut réaliser RFF ?

Association pour la préservation du cadre de vie, positionnée contre le projet de CFAL

Le 5 octobre 2010 à Anneyron

Sommaire et déroulement

La population a répondu en masse à l'invitation du Scot de venir participer à la réunion de concertation qui se déroulait le 5 octobre 2010 dans la salle des fêtes de la commune d'Anneyron. L'exposition itinérante était installée dans l'entrée de la salle à cette occasion.

L'assistance était composée à une forte majorité d'élus, mais au moins une vingtaine d'habitants avait fait le déplacement.



Découpage de la réunion :

- M. Alain GENTHON, Conseiller Général, Maire d'Anneyron, accueille le public et les élus du Scot
- M. le président, Patrick GAGNAIRE, introduit la séance
- M. Freddy MARTIN-ROSSET, en tant que Vice-Président du Scot, Président de la Communauté de Communes Rhône Valloire, maire d'Epinouze, anime la séance et présente le projet de Scot
- Débat avec la salle après chacun des cinq thèmes





Ce qu'il s'est dit à ANNEYRON ...

QUESTIONS

Le Scot va impacter le territoire, peut-on ce soir impacter le Scot ?

La présentation que vous nous faites n'est pas très précise, où est-ce qu'on peut trouver plus de précisions ?

Je n'ai pas internet, comment je fais ?

REponses

La rédaction du Scot est bien avancée, mais bien évidemment à la fin des réunions publiques si des réflexions systématiques et pertinentes sont apparues, nous, élus, verrons de quelle manière nous pouvons en tenir compte. Jusqu'à l'adoption du document, nous serons à l'écoute des remarques et des propositions. Donc pour répondre à votre question, oui on peut encore impacter le Scot ce soir.

Nous vous avons indiqué, en introduction, que la présentation de ce soir était très synthétique, car le document final fera plusieurs centaines de pages. Par contre, vous avez l'intégralité des travaux et des documents à disposition sur le site Web du syndicat. Vous trouverez aussi l'ensemble des comptes-rendus des assemblées générales et du bureau qui vous permettent de voir l'avancée, dans le temps, des réflexions du Scot. Les réunions publiques ont pour principal objectif de faire une synthèse globale pour permettre d'attirer votre attention sur un point qui peut-être vous interpellera un peu plus. A ce moment-là, nous vous invitons à aller sur le site web pour trouver des compléments d'information.

Les documents du Scot sont consultables dans nos bureaux qui sont ouverts au public. Vous les trouverez aussi dans vos mairies et vos intercommunalités. Un registre de concertation est aussi mis à votre disposition dans chaque intercommunalité pour consultation ou pour faire part de remarques.

QUESTIONS

Dans le contexte économique actuel, est-ce qu'on ne doit pas aussi se préoccuper de la gestion des friches industrielles ?

Vous parlez aussi de limiter l'implantation des grandes surfaces commerciales, mais il y a eu récemment des changements réglementaires. Comment allez-vous vous positionner par rapport à cette nouvelle situation ?

Vous pensez vraiment qu'on pourra refuser l'implantation d'une entreprise qui crée des emplois ?

Sous quelle forme pensez-vous soutenir le développement du tourisme ?

REPOSES

Dans notre document, il est bien stipulé qu'avant d'ouvrir de nouvelles zones d'activités économiques il faut vérifier qu'il n'y a pas dans les zones existantes des parcelles récupérables ou divisibles. Car souvent les entreprises qui prennent de grandes parcelles pensent qu'elles s'agrandiront dans le futur. Et souvent elles se retrouvent avec de grands espaces inoccupés.

Aujourd'hui, les règles qui sont fixées dans le Scot s'appliqueront pour l'implantation des activités commerciales. Pour chaque type de pôle, vous avez des niveaux de prescription. Si une entreprise qui souhaite s'implanter ne répond aux critères du Scot, elle ne pourra pas le faire.

Si elle ne correspond pas aux critères du PLU et aux préconisations du Scot. Elle ne pourra pas s'implanter. Le Scot n'a pas vocation à empêcher le développement d'emplois. Le législateur souhaite donner plus de poids aux Scot dans ce domaine. Le fait que nous devons réviser notre document tous les six ans nous oblige à coller au plus près de la réalité du terrain en matière d'aménagement économique.

Toutes les collectivités ont des plans de soutien au développement touristique. La région Rhône-Alpes soutient ces actions et les communes et intercommunalités montent aussi des dossiers auprès de l'Europe (FEDER) pour obtenir des subventions de soutien aux commerces et au tourisme.

QUESTIONS

Existe-t-il des soutiens spécifiques pour les projets de développement touristique issus du monde rural ?

A Anneyron, je constate qu'on préserve surtout les terres caillouteuses, les terres moins bonnes et les coteaux. Les bonnes terres, en plaine, sont surtout pour les zones artisanales ou industrielles. Pourtant, il y a des zones industrielles dans les communes voisines et sur les rives du Rhône qui disposent de place !

REponses

Le Scot n'est pas un organisme financeur. Il préconise aux communes et intercommunalités de prévoir dans leurs projets et leurs PLU des espaces consacrés à ces activités. Il souhaite sensibiliser les élus au fait que dans les espaces agricoles ou naturels il y a des activités de loisirs et qu'il faut les prévoir dans les règlements des PLU. Je peux citer comme exemple la transformation de bâti traditionnel en gîtes, la réservation d'emprises foncières pour aménager des déplacements doux (pistes cyclables, promenades piétonnes,...), etc.

Le Scot dans sa philosophie souhaite réduire l'expansion de l'urbain sur les terres agricoles. Mais il est vrai que les meilleurs terrains sont ceux qui sont soumis à concurrence pour l'extension de la ville et la réalisation des infrastructures. Effectivement, c'est un problème important, le Scot est pour un partage de l'espace entre tous ses utilisateurs. Quand on regarde ce qui s'est passé ces 20 dernières années, on s'aperçoit qu'un grand nombre de terres agricoles a été utilisé pour de l'habitat. À mon sens, la seule vraie concurrence qui devrait exister pour les bonnes terres agricoles, en plaine ou en fond de vallée, c'est celle qu'il y a entre l'agriculture et la grande activité industrielle qui nécessite d'importants espaces. A condition bien sûr que cette activité soit génératrice d'emplois. Il ne faut pas implanter, comme c'est le cas dans certains territoires voisins, de grands bâtiments, souvent logistiques, qui créent peu d'emplois. Mais c'est l'habitat qui ces dernières années s'est développé sur les terres agricoles. Pourtant, dans le passé, les villages, les églises, étaient construits en flancs de coteaux pour préserver l'activité agricole.

QUESTIONS

Que veut dire « contenir l'étalement urbain » ? Est-ce qu'avec le Scot, les communes pourront continuer à l'avenir à avoir des petits quartiers dans la campagne? Est-ce que les communes pourront construire dans les quartiers où il existe des lopins de terre entre les maisons ?

Est-ce qu'avec le Scot, ce sera possible de transformer d'anciens bâtiments agricoles en logements locatifs ?

J'ai l'impression, en regardant vos cartes, que vous avez reconstitué un département alors que nous nous situons tout en bas et que nous sommes plus concernés par Saint- Vallier que par Vienne. Est-ce que tous les villages environnants auront les mêmes règles ou est-ce que seul notre ensemble aura cette réglementation ?

Le classement en zone naturelle fait perdre de la valeur aux terrains, car on ne peut pas avoir d'exploitation hors sol. Est-ce qu'il est prévu des compensations ?

REPONSES

L'ambition du Scot est que dans les 30 prochaines années on consomme deux fois moins d'espaces agricoles que dans les 30 dernières. Contenir l'étalement urbain consiste à ne pas construire une maison au milieu de terrains agricoles, mais à construire autour des bourgs et à les agrandir. Dans les hameaux, on pourra construire dans les dents creuses, mais ils ne peuvent pas être agrandis.

La réhabilitation des bâtiments agricoles est souhaitée. Pour inciter les communes à le faire, l'aménagement de bâtiments anciens pour du logement ne sera pas comptabilisé. Nous ne compterons que les bâtiments neufs.

Au sud de notre territoire, il n'y a pas encore de Scot. Mais d'ici 2018, toutes les communes françaises devront être couvertes par un Scot et appliqueront des règles plus ou moins semblables aux nôtres.

Nous rentrons là dans des points très détaillés qui sont de la compétence des PLU. Chaque commune peut inscrire des recommandations particulières en fonction des types de zone naturelle. Ce n'est pas le rôle du Scot de traiter ce niveau de détail. Il retranscrit les grandes directives européennes, les directives de l'État (Natura 2000), celles des parcs (parc naturel du Pilat), etc.

QUESTIONS

Est-ce que le Scot a intégré les énergies renouvelables dans sa réflexion ? Et si oui, comment ?

La réduction du nombre de constructions autorisées ne va-t-elle pas mettre en péril l'équilibre financier des petites communes rurales ?

REponses

Le Scot est obligé de traiter ces problématiques notamment depuis la loi Grenelle 2. Nous avons intégré des préconisations sur l'énergie hydraulique et solaire avec en particulier le souci de préserver les terres agricoles. Un investisseur ne pourra pas installer des centrales de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles. C'est une prescription que nous avons travaillé en collaboration avec les chambres d'agriculture.

Il faut changer de mentalité et de modes d'intervention. Les constructions génèrent de nombreux coûts en matière d'infrastructures et d'équipements. Les communes ne peuvent plus laisser l'aménagement urbain aux mains des particuliers et des aménageurs. Elles doivent devenir propriétaires des terrains, créer des ZAC (Zone d'aménagement concerté) qui peuvent leur permettre de déterminer le prix d'achat et de vente des terrains. Par la suite, elles peuvent lancer un concours auprès des aménageurs et retenir le meilleur projet sur le plan architectural et financier.

Il y des «bonus» dans le Scot, il y a des possibilités pour créer des logements sans qu'ils soient comptabilisés. Les réhabilitations de bâtiments ou de maisons vides, l'aménagement d'usines désaffectées, sont autant d'actions qui sont encouragées. Ces opérations d'ensemble permettent d'avoir des logements adaptés pour de nombreux publics : personnes âgées, étudiants, jeunes travailleurs, familles avec enfants en bas âge...

Cette politique, qui dans un premier temps n'est pas toujours bien comprise, permet de préserver le cadre de vie et d'assurer un véritable développement durable. La question aujourd'hui est d'assurer une diversité d'habitat dans nos communes, pour ne pas accueillir uniquement des familles relativement aisées dont les enfants sont déjà grands. On doit pouvoir aussi proposer des logements pour les primo-accédants, les jeunes, les personnes âgées qui ne souhaitent plus entretenir une grande maison.

QUESTIONS

Est-ce qu'on peut encore modifier les décisions du Scot, car 5,5 constructions pour 1000 habitants cela paraît peu ?

REPOSES

Aujourd'hui avec les préconisations que nous vous proposons, nous projetons la création de 8000 logements dans les villages et de 7000 dans les agglomérations. Pour conserver un développement équilibré du territoire, il n'est pas possible d'augmenter encore les niveaux de construction en communes rurales.

Quand on regarde le développement urbain de ces deux dernières décennies, on constate qu'on a eu dans les années 2000 un développement très important. Certaines communes ont doublé leur population. C'est un rythme qu'il n'est plus possible de tenir. Le Scot propose un niveau de construction égal sinon supérieur à celui des années 90.

Je n'ai pas vu sur la carte le projet de route qui doit venir de Beaurepaire, est-ce qu'il n'est plus d'actualité ?

C'est un projet qui date du début des années 90. Nous avons relancé un gros travail de concertation sur les déplacements entre le Scot des rives du Rhône et le Scot d'Annonay qui doivent fusionner prochainement.

Est-ce que dans le Scot vous avez inscrit le besoin de remplacement ou de doublement du pont à Andance ? Car sur 20 à 30 ans le pont actuel ne tiendra pas.

Nous avons inscrit que dans ce secteur il faudra créer un nouveau franchissement du Rhône.



Remarques et interventions à ANNEYRON

Je trouve qu'au cours de la réunion, on a laissé les habitants s'exprimer et c'est une bonne chose.

La région a l'ambition de favoriser l'usager des TER et on souhaite créer 20 000 places nouvelles sur la mandature. Mais il faut savoir que la région n'aura plus son autonomie financière dans les nouvelles lois et que certaines aides aux territoires ne pourront plus se faire.

Je voudrais aussi dire qu'ici en Rhône Valloire on n'est pas condamné à aller travailler ailleurs. On a environ les trois quarts des habitants qui vivent et travaillent sur place.

En matière d'économie, les élus ont souvent pensé développement exogène, c'est-à-dire, attirer de nouvelles entreprises, mais il y a aussi toutes les potentialités économiques endogènes, existantes déjà sur le territoire : l'artisanat, les commerces, l'agriculture, nos produits locaux et nos terroirs qui peuvent être valorisés. Tous nos savoirs-faire, avec des petites PME voire des TPE qui peuvent travailler ensemble et en synergie. On a là un vivier d'emplois locaux durables et non délocalisables qui est important. Il faut donc accueillir de nouvelles entreprises, mais aussi valoriser ce qu'on a sur place et qui fait notre richesse.

Je crois que c'est un enjeu pour notre Scot et nos plans locaux d'urbanisme.

Enfin, deux remarques : j'ai entendu beaucoup de réactions sur la densité qui fait un peu peur et la mixité.

Sur la densité, 20 logements à l'hectare dans les villages cela peut paraître énorme, sauf qu'il faut que nous, élus, nous ayons un autre modèle de développement et un schéma autre que celui du lotissement, que j'appelle du « parking à maisons ».

A nous de faire des orientations d'aménagement pertinentes dans nos zones à urbaniser et d'avoir de bons architectes pour faire des petits logements en préservant l'intimité de chacun. On peut aussi faire de l'habitat groupé, du petit collectif sans faire des buildings. Ainsi, on peut avoir quelque chose de cohérent et qui est moins consommateur de foncier. Il ne faut pas oublier qu'en France, ces neuf dernières années, on a urbanisé l'équivalent d'un département moyen, ce qui n'est pas rien !

On ne peut pas continuer à ce rythme, sinon ce seront nos enfants et nos petits-enfants qui le paieront.

Dernière remarque, autour de la mixité. Le terme de « logement social » ne veut plus dire grand-chose. Sur la Drôme, nous avons près de 80 % des habitants qui sont éligibles aux critères du logement social. Je crois qu'aujourd'hui on peut parler d'habitat pour tous.

Même dans nos petits villages, je suis maire d'une commune rurale, on a besoin de logements locatifs et de manière importante. Les lotissements, composés de personnes de 40 ans, avec des enfants au collège ne remplissent pas nos écoles primaires. Du petit locatif, on en a besoin pour tous, pour des jeunes qui prennent un premier appartement, pour des jeunes familles qui s'installent avec des enfants, pour les personnes âgées qui ne peuvent plus entretenir une grande maison et qui cherchent un petit logement en rez-de-chaussée, plus petit et plus confortable. On prend en compte ainsi ce qu'on appelle la décohabitation. On doit avoir cette diversité d'offres dans toutes les communes, qu'elles soient urbaines ou rurales.

Dans notre commune, nous sommes en fin de révision de notre plan local d'urbanisme et nous avons fixé, au-delà des seuils de la loi SRU, un taux de 25 % de logements locatifs dans les nouvelles zones à urbaniser. J'en suis plutôt fier, j'espère que les craintes de certains, infondées à mon sens, n'empêcheront pas de généraliser ce type de constructions.

Aurélien Ferlay, Conseiller Régional, Maire de Moras-en-Valloire

Le Scot est une révolution dans les mentalités, car il nous faut à la fois penser aux générations futures, c'est-à-dire avoir des visions à très long terme, se préoccuper des problèmes de déplacements, d'augmentation de population, essayer d'imaginer comment fonctionneront les systèmes de communication à l'avenir... et en même temps avoir une vision sur le court terme puisque nous, élus municipaux, nous devons établir des plans locaux d'urbanisme qui sont cohérents avec le Scot. Il nous faut donc penser le quotidien en imaginant l'avenir. Cette révolution-là nous oblige sur ce mandat à prendre en compte ces évolutions. Nos PLU sont donc en cohérence les uns avec les autres. En tant que nouvel élu, je dois penser pendant la conception de mon PLU aux problématiques de gare, car aujourd'hui on arrive à des limites de modèles en matière de déplacements. On sait que le phénomène automobile est en bout de cycle. Toutes ces questions-là on doit les intégrer. Ce qui rend la mise en application des PLU complexe, mais indispensable si on veut que nos enfants puissent eux-mêmes réaliser des choix et avoir la chance de pouvoir vivre, respirer, boire de l'eau et transmettre à leurs descendants une planète habitable.

Alain Genthon, Conseiller Général de l'Isère, maire d'Anneyron



Le 7 octobre 2010 à Vienne

Sommaire et déroulement

La dernière réunion de concertation qui s'est tenue à Vienne le 7 octobre 2010 a réuni environ 130 personnes dans la salle des fêtes. Cette forte participation a clôturé avec succès le cycle de concertation sur le projet de Scot avant arrêt. L'exposition itinérante était installée dans le hall de la salle à cette occasion.

Parmi le public, au moins une vingtaine d'habitants sont venus s'exprimer.



Découpage de la réunion :

- M. le président, Patrick GAGNAIRE, introduit la séance
- M. Christian TROUILLER, en tant que Vice-Président du Scot, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, accueille le public et co-anime la séance et présente le projet de Scot avec Mme Agnès REBOUX, en tant que Vice-Présidente du Scot, Vice-Présidente de la CAPV , maire de Luzinay.
- Débat avec la salle après chacun des cinq thèmes





Ce qu'il s'est dit à VIENNE ...

QUESTIONS

Est-ce que vous ne pensez pas que d'ici 20 à 30 ans les industries chimiques du Sud auront quitté le territoire ?

REPONSES

Nous avons l'objectif de renforcer, au niveau de la chimie, l'outil de production situé dans la zone économique de Salaise-Sablons. Cette zone est gérée par un syndicat mixte qui regroupe à parts égales la Communauté de communes, le Conseil Général de l'Isère et la Région Rhône-Alpes. Nous sommes convaincus, au niveau des élus du pays Roussillonnais, que la chimie a encore de l'avenir sur notre territoire. C'est pourquoi dans le cadre de ce développement industriel, nous avons prévu dans le Scot, un développement important de l'habitat au sud du territoire.

Le rôle des élus est d'assurer les conditions pour que la reconversion des sites industriels puisse se faire de manière harmonieuse et que l'économie puisse se régénérer lorsqu'elle a des difficultés. Si l'on prend l'exemple du pays viennois, nous avons eu des filières qui ont complètement disparu et d'autres qui se sont implantées. Aujourd'hui, nous avons plus d'emplois industriels qu'à l'époque des grandes industries textiles.

Est-ce que vous avez réfléchi à prévoir du commerce de proximité ?

C'est inscrit dans le cadre des schémas de développement économique. Pour assurer un équilibre et éviter le développement de grandes surfaces qui nuiraient au commerce de proximité.

Quelle est la destination des 50 m que vous rajoutez entre les parties agricoles et urbaines ?

La loi prévoit des distances minimales entre les habitations et les exploitations agricoles. Ces distances minimales sont variables en fonction des types d'exploitations. Le Scot souhaite augmenter ces distances de 50 m pour régler des problèmes de voisinage et ainsi éloigner les habitations des nuisances.

QUESTIONS

Cela veut dire qu'il n'y a pas d'agriculture dans cet intervalle de 50 m?

Quel est le nombre d'agriculteurs sur le territoire ? Et quelles sont les actions qui sont prévues pour aider à l'installation de nouveaux agriculteurs ?

Nous avons beaucoup de difficultés, en tant qu'élus, à expliquer aux personnes qui viennent nous voir ces nouvelles règles qui ne permettent plus l'extension des hameaux ou la construction sur des terres agricoles !

REPOSES

Si, il peut y avoir de l'agriculture, mais pas de bâtiments agricoles.

Ce n'est pas le rôle du Scot de proposer des aides directes. C'est le rôle d'autres collectivités, en particulier des intercommunalités et c'est l'un des axes de travail du pays viennois. Nous avons démarré une action d'acquisition de foncier à vocation agricole et nous sommes très vigilants sur la vente des terres. Pour deux raisons : la première, c'est pour maintenir et favoriser l'installation de jeunes agriculteurs ; la seconde, c'est lorsque des terrains agricoles sont pris pour l'installation ou l'extension de zones d'activités. Nous réalisons alors des échanges de terrain pour compenser cette perte (exemple de la commune d'Estrablin: zone d'activité du Rocher).

Nous avons vu que les terres agricoles disparaissaient de manière importante ces dernières années, c'est pourquoi le Scot se veut restrictif par rapport aux pratiques d'urbanisation des 30 dernières années. Il ne faut pas oublier que la loi SRU nous oblige maintenant à avoir une attitude complètement différente de celle du passé. Cette loi nous impose la densification des milieux urbains. Elle est renforcée par les lois Grenelle sur le développement durable qui interdisent le mitage du territoire et l'extension des hameaux. Le Scot ne permettra plus de construire au milieu des champs ou au milieu des bois. Si l'on pose une maison tous les 100 m, l'agriculteur ne peut plus travailler ses terrains ou traiter ses productions. Cela pose aussi des problèmes d'implantation de réseaux, de transport. Le Scot ne fait que mettre en œuvre les directives de l'État. Notre projet est analysé en profondeur par les services de la préfecture qui veillent à sa conformité. Aussi, ce n'est pas parce qu'on fait un Scot que l'on ne va plus consommer de terres agricoles. On souhaite passer de 2300 hectares consommés dans le passé à 1000 hectares dans le futur.

QUESTIONS

On a perdu de nombreux hectares, mais en parallèle on a perdu quel nombre d'exploitants ? Car on voit dans les campagnes de nombreux terrains en friche.

REponses

C'est variable en fonction des communes. Le nombre d'exploitants a diminué, mais la taille des exploitations a augmenté car aujourd'hui il faut une surface d'au moins 100 ha pour pouvoir en vivre là où 50 suffisaient. Par contre on voit apparaître des friches car l'agriculteur a tendance à laisser des petites surfaces (2-3 hectares), un peu difficiles à travailler, sans entretien.

Que fait-on pour éviter la prolifération de l'ambrosie, en particulier dans ces terres sans entretien ?

C'est une plante très invasive. Ce n'est pas au Scot de traiter ce problème. Au niveau des intercommunalités, on travaille avec les agriculteurs pour qu'ils traitent leur terrain après les récoltes. On mène aussi des campagnes d'information pour sensibiliser les particuliers pour qu'ils procèdent à l'arrachage de l'ambrosie sur leur propriété.

Est-ce que le Scot a déjà donné des directives aux communes qui mettent en place ou révisent leurs PLU ? Ou est-ce qu'elles agissent en toute indépendance ?

Même si le Scot n'est pas encore entériné, les communes qui révisent leurs PLU travaillent en collaboration avec le syndicat mixte des rives du Rhône. Nos techniciens participent à des réunions de travail au sein des communes et notre bureau donne un avis sur le projet de PLU.

Il ne faut pas oublier qu'un certain nombre de préconisations qui sont dans le Scot sont issues des lois SRU et Grenelle et que celles-ci s'imposent à tous.

Aujourd'hui, le Scot est pratiquement finalisé. Il doit être associé à l'élaboration des PLU et les maires savent bien que leur projet doit être compatible avec les orientations du Scot.

Dans le cas de l'arrêt d'une exploitation agricole et de la redistribution de ses terres à d'autres exploitants que devient le bâtiment agricole si le nouvel exploitant ne souhaite pas l'utiliser ?

On peut sous certaines conditions le rendre à l'habitat. La commune peut dans son PLU motiver les raisons qui la poussent à changer sa destination.

QUESTIONS

Il y a pas mal de friches industrielles autour de nous, ne faut-il pas faire attention à cela avant de créer des zones d'activité consommatrices d'espaces agricoles ?

REponses

Le Scot demande avant l'implantation d'une zone d'activités d'étudier si des friches dans des zones voisines ne peuvent pas être aménagées pour ces nouvelles activités. Le Scot préconise aussi une densification des zones d'activités économiques.

Pour la description d'un terrain, vous vous basez sur quels critères ?

Le Scot détermine les grandes orientations, c'est au niveau des communes et du conseil municipal que se détermine la destination exacte et précise des terrains. Les critères sont déterminés par des études réalisées par des spécialistes qui assistent les élus à élaborer le PLU. ils tiennent compte des orientations de l'État, des orientations du SCOT, de la nature des terrains, des réseaux, etc.

En matière d'écologie, qui est-ce qui pollue le plus ? Est-ce l'habitant qui fait une petite extension à sa maison ? Ou est-ce l'usine chimique qui pollue l'environnement ?

Ce n'est pas un problème de pollution, c'est un problème de partage de l'espace. Il y a l'activité humaine avec le travail, la maison, la vie et puis il y a l'activité de la faune et de la flore et l'on doit vivre ensemble pour partager l'espace. Dans l'urbanisation, dans la prise de terrains pour les infrastructures, les habitations, l'activité, il faut prévoir la vie de la faune, la diversité de la flore. C'est le rôle du Scot de s'en préoccuper.

QUESTIONS

Les terrains qui contiennent des rivières souterraines sont-ils préservés de l'urbanisation par le Scot ?

REponses

Oui bien sûr, il y a des préconisations pour préserver les nappes phréatiques et les ressources en eau souterraine. Les syndicats de production d'eau potable ont pour leur puits de captage des périmètres de protection et sur ces périmètres il y a des conventions avec les agriculteurs pour qu'ils utilisent des traitements plus doux. La perte de rendement est compensée par les collectivités.

Il faut rappeler qu'au-dessus du Scot, il y a le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée-Corse qui gère le bassin hydrographique du Rhône. On doit aussi être compatible avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux qui sont plus locaux. Depuis quelques années une directive européenne stipule que l'eau est un droit qui s'impose à l'urbanisme. Le Scot doit donc être compatible avec les objectifs de préservation de l'eau.

QUESTIONS

Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas dans les hameaux construire ou densifier dans les dents creuses?

REponses

Le Scot n'interdit pas de construire dans les dents creuses, mais il ne permet pas l'extension des hameaux. Nous souhaitons limiter l'étalement pavillonnaire de ces 10 dernières années avec les vides qu'ils créaient entre les centres-bourgs et les zones d'habitat. Nous avons tous appris ces dernières années à construire différemment. Nous réalisons des opérations plus denses. Nous ne pouvons plus consommer l'espace comme nous le faisons. Nous avons une responsabilité envers les générations futures. Il faut tenir compte du parcours résidentiel de la population. Les jeunes recherchent un logement locatif dans un premier temps, ensuite on cherche à accéder à la propriété au travers d'une petite maison, puis on souhaite avoir une plus grande maison avec un terrain à la campagne. Enfin, quand on devient âgé, il devient difficile d'entretenir la maison et son grand terrain et l'on désire revenir en centre-ville ou en centre bourg. Nous devons donc, au niveau du Scot comme au niveau des communes, prévoir ces types d'habitat différents qui permettent ce parcours résidentiel. Le Scot souhaite que le développement urbain se fasse principalement dans les agglomérations.

Est-ce que les possibilités de division des parcelles sont comptabilisées par le Scot ?

Les divisions ne sont pas maîtrisables et donc ne sont pas comptées. C'est à étudier dans le détail dans le cadre des PLU.

Est-ce que ces contraintes ne vont pas induire un habitat plus cher à un moment où les jeunes ont moins de moyens ?

A l'époque, 4000 m² pour construire avait un coût, aujourd'hui construire une maison sur 400 m² c'est à peu près le même coût. Le terrain à bâtir a un prix de lot.

QUESTIONS

Avec vos préconisations certaines communes n'auront plus le développement qu'elles ont eu ces dernières années ?

REponses

C'est vrai, mais pour certaines communes ce n'est plus raisonnable d'avoir un développement aussi important. Les dépenses (réseaux, services, équipements, etc.) grimpent souvent plus vite que les recettes. Le PLH doit permettre d'ajuster le développement de la population sur son territoire. Il peut faire des transferts de construction d'une commune à une autre en fonction de la géographie ou des situations locales.

Dans le cadre de la révision du PDU de la CAPV, on se pose la question de la pertinence de la liaison est-nord que vous avez indiqué sur la carte des déplacements. Ce projet date de 2003 et aujourd'hui on constate que les personnes qui vont de l'est de l'agglomération de Vienne en direction du nord-est ne vont plus à Communay, mais vont plutôt chercher à Mions ou à Corbas l'échangeur est. Ne faut-il pas faire figurer dans le Scot que ce projet peut être remis en question dans le cadre des travaux du PDU ?

Je ne sais pas si les calendriers le permettront. L'enquête publique pourra peut-être sur ce sujet apporter des modifications aux documents.

Dans le cadre des transports vous projetez, d'ici 30 ans, l'implantation d'une gare à Saint Romain en Gal. Mais ne faudrait-il pas aller beaucoup plus loin dans les projets d'ouverture de gares sur la rive droite du Rhône pour développer le transport des voyageurs ?

Le Scot n'a aucune compétence en matière de transport ferroviaire. C'est la région Rhône-Alpes, avec la SNCF, qui gère l'ensemble des transports passager et fret.

Comment pensez-vous que l'on puisse combiner transport de voyageurs et trafics de marchandises entre 6h00 du matin et 22h00 le soir ?

Je vous rappelle encore une fois que le Scot n'a pas de pouvoir de décision sur ces thématiques. Nous nous contentons d'inscrire sur nos documents ce qui nous est imposé par l'État. Le projet consiste à contourner l'agglomération lyonnaise pour revenir ensuite sur les lignes historiques ferroviaires. Nous n'avons aucune maîtrise sur ce dossier. Nous souhaitons une augmentation du cadencement des TER entre Lyon et Vienne pour faciliter le transport ferroviaire.

QUESTIONS

Quelle est la position de la ville de Vienne sur ce projet ?

REPOSES

Il n'y a pas de différence d'interprétation entre le député-maire de Vienne, ses adjoints, et les maires des communes de la Rive Gauche. Nous avons tous la même attitude, et nous les exprimons lors de nos rencontres avec les représentants de l'État.

En matière de déplacements, nous avons de gros organismes ou sociétés privées comme la SNCF et les sociétés d'autoroutes qui sont dans des logiques de rentabilité économique. Quels moyens et quels pouvoirs avez-vous en face d'eux ?

Nous n'avons qu'un pouvoir de discussion et de négociation pour essayer de convaincre les décideurs de suivre nos préconisations.

Ne faudrait-il pas dans le document du Scot introduire le droit « au principe de précaution » inscrit dans la constitution pour le projet du CFAL ?

Nous avons noté cette question et nous allons l'étudier pour pouvoir vous apporter une réponse le plus rapidement possible.

Remarques et interventions à VIENNE

Dans le cadre des zones agricoles, il faut savoir que nous avons peu de possibilités de mettre des constructions. On est confronté tous les jours aux pétitionnaires qui souhaitent construire sur notre commune. Dans les hameaux en zone U, on a peu de latitude pour construire et on a beaucoup de difficultés à expliquer à la population ces nouvelles règles restrictives.

Jean Claude Jars, maire d'Ezry Pinet

Je ne tiens pas à enlever de l'espace aux agriculteurs. Pour moi, commune rurale, je n'ai aucune autre industrie que l'agriculture. Mais à la marge, on pourrait quand même accepter quelques constructions. Je ne veux pas d'étalement sauvage dans ma commune, il y en a eu assez. Mais un élu doit être capable de voir ce qui est exagéré et ce qui ne l'est pas.

M. Vallent, maire de Seyssuel

Je parlerais ce soir à titre personnel, je suis ravi qu'enfin il y ait cette concertation du SCOT. Je regrette la mutualisation des communes que vous abandonnez car elle a bien marché pendant 30 ans. Les chiffres de croissance démographique que vous utilisez ne permettront de construire que quelques maisons par an pour les petites communes. Je souhaite que l'enquête publique à venir soit véritable. Et pour conclure, j'espère que vous n'amènerez pas la Communauté Urbaine de Lyon sur la région de Vienne.

Jean Yves Bourguignon, géomètre expert à Vienne

Je voudrais vous parler d'un problème sur Chasse sur Rhône. Nous sommes en train de réviser notre PLU. On travaille étroitement avec le Scot. Ce qui est souhaité sur notre commune, c'est de faire 40 logements par an : 5% de résidences principales, 65% de petites immeubles et 30% de logements dits intermédiaires. Pour économiser du terrain, on a programmé des petits bâtiments intermédiaires (RDC + 1 étage + combles). On a eu un promoteur qui correspondait à nos attentes et il a abandonné par la suite son projet. La population des pavillons voisins nous accuse de réaliser des immeubles dans une zone où ils sont tranquilles depuis des années. On est donc à la recherche de conseils pour expliquer et convaincre des habitants d'accepter un petit bâtiment à côté de chez eux.

Elu, de Chasse-sur-Rhône

Je comprends qu'on limite l'extension de l'urbanisation à tout va. Mais dans les facteurs de cette urbanisation, il y a le facteur «plus on est loin moins c'est cher». On souhaite une ville plus urbaine et bien équipée, mais ne va-t-on pas faire un habitat qui revint bien plus cher par rapport aux maisons en périurbain, à un moment où nos jeunes ont peu de moyens ? Est-ce qu'on ne souhaite pas avoir plus tard des retraités propriétaires de leurs logements ?

Jean-Michel Plasse, élu de Saint-Romain-en-Gal

En matière d'habitat, il ne faut pas se leurrer, il va falloir se serrer les coudes. On ne va plus pouvoir gérer les logements comme on les a gérés auparavant. En commission sociale, il nous reste 50 demandeurs de logements que nous n'arrivons pas à faire rentrer dans les prix de loyers pratiqués. C'est le rôle de ces commissions de loger les plus démunis. Mais si on continue à produire des habitats trop chers, on ne pourra pas les loger et certains dormiront dans la rue cet hiver. C'est pourquoi il faut arriver à faire de la mixité de l'habitat dans tous les programmes, publics comme privés. Il faut mixer la population, il faut mixer l'habitat, sinon un beau jour on ne saura plus régler ces difficultés.

Roger Porcheron, maire d'Estrablin





Synthèse des principaux questionnements par grands enjeux

Lors de ces cinq réunions publiques de concertation, la présentation du Scot portait à la foi sur la nature du document, ses objectifs, la structure qui le porte ; et sur ses thématiques. Chaque grande thématique présentée était ensuite soumise au débat. Voici le compte-rendu, par grands enjeux, des principaux questionnements

Information et concertation du Scot

La nature du Scot et de la concertation qui se déroulait ont été fortement questionnées, par les élus comme par les habitants.

Des demandes quant à l'origine de l'élaboration du Scot, entre initiative politique ou injonction légale, ont souvent été préalables aux débats. Concernant la concertation lors des réunions publiques, les participants se sont interrogés sur la prise en compte ultérieure de leurs remarques...

Les questionnements en filigrane des prises de parole concernaient aussi : les champs d'interventions qui reviennent au Scot, la gouvernance du Scot et son instance décisionnelle, le « pouvoir » de ce document de planification.

Les questions de fond qui touchent directement à l'outil Scot s'exprimaient encore par le besoin d'acculturation avec le vocabulaire de la planification.

C'est aussi le calendrier ou les modalités d'application du schéma qui intéressaient la population dans son ensemble.

Attractivité économique

La question principale est celle du maintien du commerce de proximité. La vallée du Rhône est particulièrement concernée

par l'implantation de grands centres commerciaux, notamment le long de la RN7, jouant de concurrence avec les commerces de centre-ville. Notamment, les commerçants de Péage-de-Roussillon sont venus exprimer leurs inquiétudes lors de la réunion publique de Saint-Maurice-l'Exil.

C'est la vallée du Rhône qui fut globalement l'objet des attentions : ne souffre-t-elle pas déjà d'une hyper-concentration des activités, pourquoi continuer d'y implanter les activités majeures économiques et commerciales ? Comment concilier alors sur les rives du fleuve le développement économique, celui des loisirs, et la préservation de l'environnement et de la qualité du cadre de vie ?

La vallée du Rhône est aussi connue comme étant la « vallée de la chimie » et cette activité inquiète quant à sa pérennité : peut-elle se maintenir, délocalisera-t-elle à moyen terme et que peut le Scot face à cela ?

L'impact du Scot sur les implantations des entreprises est interrogé, que ce soit en termes d'emplois ou de conséquences sur l'aménagement des communes. Si la création de nouvelles entreprises n'est pas remise en cause, la gestion des friches industrielles est aussi une préoccupation du public. La salle pose la question de leur réutilisation à plusieurs reprises.

Les espaces et ressources agricoles

Les concurrences entre la vocation industrielle, d'activités, la vocation résidentielle et la vocation agricole sur les meilleures terres est l'interrogation la plus récurrente s'agissant de l'agriculture. Le diagnostic et les réponses sont tous à tous explorés : quelle sera la part des zones agricoles dans vingt ans ? Perdons-nous des exploitants en même temps que des hectares de foncier agricole d'où le problème des friches ? Ne peut-on pas construire sur les coteaux pour préserver la plaine agricole ?

La possibilité de reconverter en logements d'anciens bâtiments agricoles a aussi souvent intéressé la salle.

Le volet environnemental de la thématique n'a été que très peu abordé, surtout concernant la préservation de l'environnement pour lui-même. C'est davantage la cohabitation entre l'activité humaine et la préservation des espèces et des espaces qui interpelle, aussi dans ses contradictions (comment accueillir une population nouvelle dans les prochaines années en continuant de préserver les espaces naturels ?). Même s'il a une fois été demandé de préciser le contenu du Scot sur les voies de circulation des espèces animales, les questions touchent en général indirectement l'environnement comme sur la lutte contre l'ambrosie, la préservation de la santé, le développement des énergies renouvelables, etc. Questions qui elles-mêmes restent anecdotiques dans cette concertation.

Habitat et développement urbain

L'habitat et le développement urbain sont les enjeux qui incontestablement furent au cœur de la concertation sur le projet de Scot. Les questions se sont principalement focalisées autour du rythme de développement des villages. Le rythme de construction

du Scot qui impose aux villages un développement maîtrisé soulève des inquiétudes quant aux prix du foncier, au dynamisme de ces communes périphériques qui voient déjà leurs services à la population fragilisés et craignent de ne pas pouvoir valoriser certains équipements et réseaux déjà réalisés. Savoir ce que veut dire « contenir l'étalement urbain » préoccupe, notamment dans sa traduction sur l'impossibilité d'étendre les hameaux.

Les professionnels de l'immobilier sont aussi venus s'exprimer afin d'avoir des éclairages sur les montages d'opérations de demain dans le cadre des contraintes imposées par le Scot.

La localisation du développement urbain est aussi remise en question à plusieurs reprises : pourquoi conforter le développement de la vallée, où se concentrent aussi certaines nuisances, alors que la rive droite semble plus attractive et plus préservée ?

Le rythme de développement des communes périphériques a ainsi pris le pas dans les discussions sur les objectifs de densité prescrits par le Scot qui n'ont pas rencontré de vive réaction.

Mobilité et accessibilité

Les sujets phares des enjeux de mobilité et de déplacement ont été le Contournement Ouest de Lyon (COL) et le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL). Cela s'est traduit par de nombreuses questions sur les possibilités des élus du Scot à s'y opposer, des capacités de cet outil de planification face à ces projets, des impacts sur le territoire. Une forte présence aux réunions publiques d'une association pour la préservation du cadre de vie, opposée à ce projet a assuré à ce débat une actualité lors de chaque rendez-vous.

Concernant l'armature ferroviaire, la demande d'une desserte voyageur en rive droite comme en rive gauche a été formulée.

Globalement, ce sont les grands projets d'infrastructure qui ont intéressé, que ce soient les projets de diffuseur à Vienne, à Chanas, ou de traversées du Rhône, avec comme questionnements leur justification, leurs conséquences et leur actualité.

Les modes de transport alternatifs à l'automobile que le Scot souhaite favoriser n'ont été que peu abordés. Deux questions concernant le lien entre le développement de l'habitat et la desserte en transport en commun, ainsi que l'amélioration des circulations piétonnes dans les zones commerciales ont cependant été formulées.